Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

RELEVE DE CONCLUSION
POUR AFFICHAGE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 22 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le 22 mars, à Megève, salle des Congrès, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc s'est assemblé sous la présidence de Monsieur Georges MORAND, son Président.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs Georges MORAND, Catherine JULLIEN-BRECHES, Etienne JACQUET, Yann JACCAZ, Serge REVENAZ, Serge PAGET, Martine PERINET, André ALLARD, Edith ALLARD, Josiane BEL, Christine BIBOLLET, Christophe BOUGAULT-GROSSET, Sandra CHAUDEUR, Sidney CONTRI, Marie-Christine DAYVE, Gérard DELEMONTEX, Philippe DREVON, Valentin DURAND-WAREMBOURG, Claire GRANDJACQUES, Danielle LAMBERT, Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT, Guillaume MOLLARD, Evelyne PERRIN, Sylvia PERRUCHIONE, André PONCHAUD, Denise RASERA, Myriam RECH, Bernard SEJALON, Thierry SERMET-MAGDELAIN, Laurent SOCQUET.

Absents représentés :
Mesdames et Messieurs Patrick KOLLIBAY (pouvoir Philippe DREVON), Jean BERTOLUZZI (pouvoir Sandra CHAUDEUR), Jean-Marc PEILLEX (pouvoir Marie-Christine DAYVE), Nathalie BOUCHARD-CHAUSSET (pouvoir Sylvia PERRUCHIONE), Nadine CANTELE (pouvoir Gérard DELEMONTEX), Franck DUBIEF (pouvoir Thierry SERMET-MAGDELAIN), Carine DUNAND (pouvoir Yann JACCAZ), Christine PERRIER (pouvoir Valentin DURAND-WARENBOURG), Valérie PETIT (pouvoir André ALLARD), Albanne THIERRIAZ (pouvoir Myriam RECH), Catherine VERJUS.(pouvoir Bernard SEJALON).

Absents :
Mesdames Françoise BAUD, Marie-Pierre GOURICHON, Christèle REBET.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Guillaume MOLLARD ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice :	44
Présents :	30
Titulaires :	30
Pouvoirs :	11
Absents :	3

Fait à Passy, le
Pour affichage,
P/O Le Président

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire dans sa commune.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 MARS 2017
Objet : APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 8 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

2017/032 – FINANCES
Objet : COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Le Conseil communautaire prend connaissance du compte de gestion 2016 transmis par le Comptable public pour le budget Principal.

Il se présente selon la répartition suivante :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	2016	1 311 443.81 €	8 512 122.39 €
DEPENSES	2016	750 693.82 €	8 838 056.48 €
RESULTAT D'EXECUTION	**2016**	**560 749.99 €**	**-325 934.09 €**
RESULTAT DE CLOTURE	2015	-612 769.02 €	2 126 501.58 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT			1 114 920.70 €
RESULTAT DE CLOTURE	**2016**	**-52 019.03 €**	**685 646.79 €**
RESULTAT DE CLOTURE CONSOLIDE	2016	633 627.76 €	

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

- Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Approuve le Compte de gestion 2016 du budget Principal.

2017/033 – FINANCES
Objet : COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE CHENIL

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Le Conseil communautaire prend connaissance du compte de gestion 2016 transmis par le Comptable public pour le budget annexe Chenil.

Il se présente selon la répartition suivante :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	2016	57 218.02 €	309 023.80 €
DEPENSES	2016	67 880.80 €	187 788.76 €
RESULTAT D'EXECUTION	**2016**	-10 662.78 €	121 235.04 €
RESULTAT DE CLOTURE	2015	-17 796.91 €	166 693.87 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT		0.00 €	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE	**2016**	-28 459.69 €	232 882.00 €
RESULTAT DE CLOTURE CONSOLIDE	2016	204 422.31 €	

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

- Con Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Approuve le Compte de gestion 2016 du budget annexe Chenil.

2017/034 – FINANCES
Objet : COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE ABATTOIR

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Le Conseil communautaire prend connaissance du compte de gestion 2016 transmis par le Comptable public pour le budget annexe Abattoir.

Il se présente selon la répartition suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES 2016	16 054.96 €	176 622.10 €
DEPENSES 2016	125 684.12 €	75 408.17 €
RESULTAT D'EXECUTION 2016	**- 109 629.16 €**	**101 213.93 €**
RESULTAT DE CLOTURE 2015	95 909.92 €	25 373.46 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2016	**- 13 719.24 €**	**126 587.39 €**
RESULTAT DE CLOTURE CONSOLIDE 2016	112 868.15 €	

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

- Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Approuve le Compte de gestion 2016 du budget annexe Abattoir.

2017/035 – FINANCES
Objet : COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Le Conseil communautaire prend connaissance du compte de gestion 2016 transmis par le Comptable public pour le budget annexe GEMAPI.

Il se présente selon la répartition suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES 2016	0.00 €	450 399.00 €
DEPENSES 2016	0.00 €	450 000.00 €
RESULTAT D'EXECUTION 2016	0.00 €	399.00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2015		19 311.00 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT		
RESULTAT DE CLOTURE 2016	0.00 €	19 710.00 €
RESULTAT DE CLOTURE CONSOLIDE 2016	19 710.00 €	

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

- Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Approuve le Compte de gestion 2016 du budget annexe GEMAPI.

2017/036 – FINANCES
Objet : COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Le Conseil communautaire prend connaissance du compte de gestion 2016 transmis par le Comptable public pour le budget annexe Ordures ménagères.

Il se présente selon la répartition suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES 2016	645 374.00 €	8 727 671.91 €
DEPENSES 2016	713 988.66 €	7 948 225.58 €
RESULTAT D'EXECUTION 2016	-68 614.66 €	779 446.33 €
RESULTAT DE CLOTURE 2015		
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT		
RESULTAT DE CLOTURE 2016	-68 614.66 €	779 446.33 €
RESULTAT DE CLOTURE CONSOLIDE 2016	710 831.67 €	

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

- Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

↳ Approuve le Compte de gestion 2016 du budget annexe Ordures ménagères.

2017/037 – FINANCES
Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Monsieur Serge PAGET présente aux membres du Conseil les écritures comptables votées et réalisées en 2016 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Voté 2016	Réalisé 2016
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 011 580.88 €	0.00 €
013 - Atténuations de charges	90 800.00 €	121 667.09 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	391 600.00 €	378 123.57 €
73 - Impôts et taxes	5 290 000.00 €	5 388 958.29 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 663 096.00 €	2 499 572.57 €
75 - Autres produits de gestion courante	319 200.00 €	283 171.28 €
77 - Produits exceptionnels	11 200.00 €	-185 850.99 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 500.00 €	26 480.58 €
TOTAUX	**9 803 976.88 €**	**8 512 122.39 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Voté 2016	Réalisé 2016
011 - Charges à caractère général	4 535 308.00 €	4 110 695.57 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 577 800.00 €	1 573 308.69 €
014 - Atténuations de produits	1 063 700.00 €	1 049 947.29 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 107 067.00 €	2 024 955.44 €
66 - Charges financières	152 000.00 €	151 250.76 €
67 - Charges exceptionnelles	35 800.00 €	-151 006.19 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	19 900.00 €	0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 966.00 €	78 904.92 €
	9 570 541.00 €	**8 838 056.48 €**
023 - Virement à la section d'investissement	233 435.88 €	0.00 €
TOTAUX	**9 803 976.88 €**	**8 838 056.48 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Voté 2016	Réalisé 2016
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 114 920.70 €	1 114 920.70 €
10222 - F.C.T.V.A.	142 500.00 €	108 909.00 €
13 - Subventions d'investissement	47 500.00 €	0.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	369 000.00 €	8 709.19 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 966.00 €	78 904.92 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	233 435.88 €	0.00 €
TOTAUX	**1 986 322.58 €**	**1 311 443.81 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Voté 2016	Réalisé 2016

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	*612 769.02 €*	*0.00 €*
16 - Emprunts et dettes assimilées	*239 000.00 €*	*236 098.64 €*
20 - Immobilisations incorporelles	*107 321.90 €*	*17 901.58 €*
21 - Immobilisations corporelles	*177 225.37 €*	*116 145.50 €*
23 - Immobilisations en cours	*10 200.00 €*	*0.00 €*
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*26 500.00 €*	*26 480.58 €*
020 - Dépenses imprévues (investissement)	*32 586.77 €*	*0.00 €*
204 - Subventions d'équipement versées	*780 719.52 €*	*354 067.52 €*
TOTAUX	***1 986 322.58 €***	***750 693.82 €***

La présentation faite du compte administratif peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	FONCTIONNEMENT	8 838 056.48 €	8 512 122.39 €	-325 934.09 €
	INVESTISSEMENT	750 693.82 €	1 311 443.81 €	560 749.99 €
Reports de l'exercice 2015	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €	1 011 580.88 €	1 011 580.88 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	612 769.02 €	- €	-612 769.02 €

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (Réalisations + Reports)	10 201 519.32 €	10 835 147.08 €	633 627.76 €

Monsieur Georges MORAND sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Madame Catherine JULLIEN-BRECHES est désignée Présidente de séance.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

- Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Approuve le Compte administratif 2016 du budget principal.

2017/038 – FINANCES
Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE CHENIL

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Monsieur Serge PAGET présente aux membres du Conseil les écritures comptables votées et réalisées en 2016 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	*Voté 2016*	*Réalisé 2016*
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	111 646.96 €	0.00 €
013 - Atténuations de charges	43 000.00 €	50 778.86 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services,...	96 000.00 €	114 881.39 €
74 - Subventions d'exploitation	28 600.00 €	64 735.55 €
75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €	228.00 €
77 - Produits exceptionnels	78 400.00 €	78 400.00 €
TOTAUX	**357 646.96 €**	**309 023.80 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	*Voté 2016*	*Réalisé 2016*
011 - Charges à caractère général	35 875.00 €	32 224.47 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	124 000.00 €	123 611.59 €
014 - Atténuations de produits	6 000.00 €	4 810.66 €
66 - Charges financières	25 000.00 €	24 970.93 €
68 - Provisions	25 000.00 €	0.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 125.00 €	0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 180.00 €	2 171.11 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**222 180.00 €**	**187 788.76 €**
023 - Virement à la section d'investissement	135 466.96 €	0.00 €
TOTAUX	**357 646.96 €**	**187 788.76 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	*Voté 2016*	*Réalisé 2016*
1068 - Autres réserves	55 046.91 €	55 046.91 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 180.00 €	2 171.11 €
021 - Virement de la section d'exploitation	135 466.96 €	0.00 €
TOTAUX	**192 693.87 €**	**57 218.02 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	*Voté 2016*	*Réalisé 2016*
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	17 796.91 €	0.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	70 000.00 €	65 979.20 €
21 - Immobilisations corporelles	65 000.00 €	1 901.60 €
23 - Immobilisations en cours	35 196.96 €	0.00 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	4 700.00 €	0.00 €
TOTAUX	**192 693.87 €**	**67 880.80 €**

La présentation faite du compte administratif peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	FONCTIONNEMENT	187 788.76 €	309 023.80 €	121 235.04 €
	INVESTISSEMENT	67 880.80 €	57 218.02 €	-10 662.78 €

Reports de l'exercice 2015	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- €	111 646.96 €	111 646.96 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	17 796.91 €	- €	-17 796.91 €
TOTAL (Réalisations + Reports)		273 466.47 €	477 888.78 €	204 422.31 €

Monsieur Georges MORAND sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Madame Catherine JULLIEN-BRECHES est désignée Présidente de séance.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

- Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Approuve le Compte administratif 2016 du budget annexe Chenil.

2017/039 – FINANCES
Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE ABATTOIR

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Monsieur Serge PAGET présente aux membres du Conseil les écritures comptables votées et réalisées en 2016 :

Chapitres	*Voté 2016*	Réalisé 2016
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	25 373.46 €	0.00 €
74 - Subventions d'exploitation	75 000.00 €	59 100.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	10 000.00 €	10 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	101 600.00 €	101 600.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 000.00 €	5 922.10 €
TOTAUX RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**217 973.46 €**	**176 622.10 €**

Chapitres	*Voté 2016*	Réalisé 2016
011 - Charges à caractère général	17 400.00 €	17 376.27 €
66 - Charges financières	42 000.00 €	41 976.94 €
67 - Charges exceptionnelles	4 000.00 €	0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	16 100.00 €	16 054.96 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**79 500.00 €**	**75 408.17 €**
023 - Virement à la section d'investissement	98 473.46 €	0.00 €
TOTAUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**177 973.46 €**	**75 408.17 €**

Chapitres	*Voté 2016*	Réalisé 2016
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	95 909.92 €	0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	16 100.00 €	16 054.96 €
021 - Virement de la section d'exploitation	98 473.46 €	0.00 €
TOTAUX RECETTES D'INVESTISSEMENT	**210 483.38 €**	**16 054.96 €**

Chapitres	*Voté 2016*	Réalisé 2016
16 - Emprunts et dettes assimilées	98 000.00 €	97 687.12 €
21 - Immobilisations corporelles	88 483.38 €	22 074.90 €
23 - Immobilisations en cours	10 000.00 €	0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 000.00 €	5 922.10 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	8 000.00 €	0.00 €
TOTAUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**210 483.38 €**	**125 684.12 €**

La présentation faite du compte administratif peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	FONCTIONNEMENT	75 408.17 €	176 622.10 €	101 213.93 €
	INVESTISSEMENT	125 684.12 €	16 054.96 €	- 109 629.16 €
Reports de l'exercice 2015	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- €	25 373.46 €	25 373.46 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- €	95 909.92 €	95 909.92 €
TOTAL (Réalisations + Reports)		201 092.29 €	313 960.44 €	112 868.15 €

Monsieur Georges MORAND sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Madame Catherine JULLIEN-BRECHES est désignée Présidente de séance.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

- Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Approuve le Compte administratif 2016 du budget annexe Abattoir.

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

2017/040 – FINANCES
Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Monsieur Serge PAGET présente aux membres du Conseil les écritures comptables votées et réalisées en 2016 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	*Voté 2016*	*Réalisé 2016*
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	*19 311.00 €*	*0.00 €*
73 - Impôts et taxes	*450 000.00 €*	*450 399.00 €*
TOTAUX	***469 311.00 €***	***450 399.00 €***

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	*Voté 2016*	*Réalisé 2016*
65 - Autres charges de gestion courante	*469 311.00 €*	*450 000.00 €*
	469 311.00 €	***450 000.00 €***
023 - Virement à la section d'investissement	*0.00 €*	*0.00 €*
TOTAUX	***469 311.00 €***	***450 000.00 €***

La présentation faite du compte administratif peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	FONCTIONNEMENT	450 000.00 €	450 399.00 €	399.00 €
	INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
Reports de l'exercice 2015	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €	- €	19 311.00 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	- €	- €

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (Réalisations + Reports)	450 000.00 €	450 399.00 e	19 710.00 €

Monsieur Georges MORAND sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Madame Catherine JULLIEN-BRECHES est désignée Présidente de séance.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

↳ Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Approuve le Compte administratif 2016 du budget annexe GEMAPI.

2017/041 – FINANCES
Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Monsieur Serge PAGET présente aux membres du Conseil les écritures comptables votées et réalisées en 2016 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Voté 2016	Réalisé 2016
013 - Atténuations de charges	20 000.00 €	31 026.83 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 000.00 €	16 719.55 €
73 - Impôts et taxes	7 590 000.00 €	7 775 455.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	30 000.00 €	39 273.54 €
75 - Autres produits de gestion courante	10 000.00 €	29 108.66 €
77 - Produits exceptionnels	836 500.00 €	836 088.33 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 000.00 €	0.00 €
TOTAUX	**8 528 500.00 €**	**8 727 671.91 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Voté 2016	Réalisé 2016
011 - Charges à caractère général	2 697 700.00 €	2 627 846.41 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 275 500.00 €	1 259 569.47 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 539 500.00 €	3 538 513.45 €
66 - Charges financières	80 000.00 €	78 647.25 €
67 - Charges exceptionnelles	271 000.00 €	250 000.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 500.00 €	0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 200.00 €	193 649.00 €
	8 063 400.00 €	**7 948 225.58 €**
023 - Virement à la section d'investissement	465 100.00 €	0.00 €
TOTAUX	**8 528 500.00 €**	**7 948 225.58 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Voté 2016	Réalisé 2016
10222 - F.C.T.V.A.	95 000.00 €	1 725.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	515 000.00 €	450 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 200.00 €	193 649.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	465 100.00 €	0.00 €
TOTAUX	**1 271 300.00 €**	**645 374.00 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Voté 2016	Réalisé 2016
16 - Emprunts et dettes assimilées	210 500.00 €	178 712.28 €
20 - Immobilisations incorporelles	60 000.00 €	51 825.00 €
21 - Immobilisations corporelles	965 035.87 €	483 451.38 €

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*27 000.00 €*	*0.00 €*
020 - Dépenses imprévues (investissement)	*8 764.13 €*	*0.00 €*
TOTAUX	***1 271 300.00 €***	***713 988.66 €***

La présentation faite du compte administratif peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	FONCTIONNEMENT	7 948 225.58 €	8 727 671.91 €	779 446.33 €
	INVESTISSEMENT	713 988.66 €	645 374.00 €	- 68 614.66 €
Reports de l'exercice 2015	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €	- €	- €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	- €	- €

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (Réalisations + Reports)	8 662 214.24 €	9 373 045.91 €	710 831.67 €

Monsieur Georges MORAND sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Madame Catherine JULLIEN-BRECHES est désignée Présidente de séance.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

- Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Approuve le Compte administratif 2016 du budget annexe Ordures ménagères.

2017/042 – FINANCES
Objet : AFFECTTION DES RESULTATS 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur Georges MORAND
- après avoir adopté le compte administratif 2016,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultats 2015	Affectation des résultats 2015	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser	Résultat cumulé à fin 2016

2 126 501.58	1 114 920.70	-325 934.09	**********	**685 646.79**

- Considérant le résultat suivant de la section d'investissement :

Résultats cumulés à fin 2016	Restes à réaliser Recettes	Restes à réaliser Dépenses	Montant du disponible
-52 019.03	13 140.00	463 878.62	-502 757.65

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

↳ Décide d'affecter le résultat comme suit :

1. Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (C/1068)			**502 757.65 €**
2. Affectation complémentaire en réserves (le cas échéant)			**0.00 €**
Total du titre à émettre au C/ 1068			**502 757.65 €**
3. pour mémoire, reprise à effectuer			
au C/ 002	Excédent de fonctionnement reporté	(Recettes)	182 889.14 €
	Déficit de fonctionnement reporté	(Dépenses)	0.00 €
au C/ 001	Excédent d'investissement reporté	(Recettes)	0.00 €
	Déficit d'investissement reporté	(Dépenses)	52 019.03 €

2017/043 – FINANCES
***Objet :* BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Le budget principal s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 1 977 182.79 € en investissement et 9 716 462.14 € en fonctionnement.

Pour le fonctionnement :
La charge du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2017 est estimée à 572 k€, soit une augmentation de 27 K€ sur le réalisé 2016 au chapitre 014.
La contribution au redressement des finances publiques atteint 1 000 K€ en 2017 et la dotation d'intercommunalité est prévue pour 345 K€. Le prélèvement de l'Etat est donc de 655 K€ en 2017 contre 378 K€ en 2016.

Au chapitre 011 (charges à caractère général), un renforcement des crédits affectés aux projets d'actions contre la pollution de l'air : lancement du plan climat Air Energie territorial (307 K€), animation et subventions dans le cadre du projet « Habiter Mieux » (103 K€), information à la sensibilisation Energie dans le cadre du PLH (51 K€).

Au chapitre 012 (charge de personnel et frais assimilés), les crédits sont prévus à hauteur de 1 626K€ pour 2017, contre 1 573 K€ en 2016, soit 3% d'augmentation. Les évolutions réglementaires (augmentation du point d'indice, refonte des grilles indiciaires B et C et augmentation des charges) et l'évolution liée à l'évolution des carrières pèsent sur cette évolution. L'animation des projets pour l'environnement et la qualité de l'air nécessite de conserver les effectifs actuels, en faisant évoluer l'organisation et les compétences nécessaires.

La recette fiscale attendue en 2017 est de 6 165 K€ pour les taxes directes locales contre 5 389 K€ perçus en 2016. L'augmentation des taux des quatre taxes votée le 08 mars 2017, permet donc un gain de 776 K€ pour le budget, alors que l'évolution moyenne de la taxe d'habitation par foyer fiscale reste inférieure à 1 € par mois (TH 12€, TFB 8€, TFNB 2€, CFE 11€).

Le résultat cumulé 2016 est de 633 627.76 € comme le font apparaître les comptes administratif et de gestion. En 2015, ce résultat était de 1 513 732.56 €, soit une perte de 58.14% en 1 an. (Pour mémoire, en 2014, ce résultat était de 1 835 006.96 € et en 2013 de 3 165 713.63 €).

Pour l'investissement :
Au chapitre 20 (immobilisations incorporelles), les études pour le projet de rénovation du centre sportif sont budgétés en 2017 à hauteur de 258 K€. Ces dépenses seront réalisées sous réserve de l'engagement de la Région pour le financement des travaux (155 K€ prévus au chapitre 13 Subventions d'investissement).

Outre les investissements courants, la CCPMB a l'obligation légale de créer des places de sédentarisation des gens du voyage, cela représente 42 K€. Pour ce projet, 391 K€ seront affectés à l'aménagement du terrain dans le chapitre 21 (immobilisations corporelles), à condition d'une subvention par l'Etat et par le Département (250 K€ prévus au chapitre 13 Subventions d'investissement). Le reste à charge sera remboursé par le loyer des occupants.
La capacité d'autofinancement en 2017, calculée sur la différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement, est de 404 K€. Le remboursement du capital des emprunts (225 K€) doit être couvert par ce virement, ce qui laisse une capacité d'investissement nette de 179 K€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	*Voté 2016*	BP 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	*1 011 580.88 €*	182 889.14 €
013 - Atténuations de charges	*90 800.00 €*	94 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	*391 600.00 €*	349 100.00 €
73 - Impôts et taxes	*5 290 000.00 €*	6 165 000.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	*2 663 096.00 €*	2 500 673.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	*319 200.00 €*	276 550.00 €
77 - Produits exceptionnels	*11 200.00 €*	12 800.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*26 500.00 €*	135 450.00 €
TOTAUX	***9 803 976.88 €***	**9 716 462.14 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	*Voté 2016*	BP 2017
011 - Charges à caractère général	*4 535 308.00 €*	4 353 043.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	*1 577 800.00 €*	1 626 450.00 €
014 - Atténuations de produits	*1 063 700.00 €*	1 227 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	*2 107 067.00 €*	1 695 942.00 €
66 - Charges financières	*152 000.00 €*	139 100.00 €
67 - Charges exceptionnelles	*35 800.00 €*	2 000.00 €
022 - Dépenses imprévues	*19 900.00 €*	70 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*78 966.00 €*	198 700.00 €
	9 570 541.00 €	**9 312 235.00 €**
023 - Virement à la section d'investissement	*233 435.88 €*	404 227.14 €
TOTAUX	***9 803 976.88 €***	**9 716 462.14 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	*Voté 2016*	BP 2017
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	*1 114 920.70 €*	502 757.65 €
10222 - F.C.T.V.A.	*142 500.00 €*	300 000.00 €

13 - Subventions d'investissement	*47 500.00 €*	405 358.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	*369 000.00 €*	153 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*78 966.00 €*	198 700.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	*233 435.88 €*	404 227.14 €
10222 - F.C.T.V.A. (crédits de report)	*0.00 €*	8 000.00 €
13 - Subventions d'investissement (crédits de report)	*0.00 €*	5 140.00 €
TOTAUX	***1 986 322.58 €***	**1 977 182.79 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	*Voté 2016*	BP 2017
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	*612 769.02 €*	52 019.03 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	*239 000.00 €*	232 300.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	*107 321.90 €*	304 800.00 €
21 - Immobilisations corporelles	*177 225.37 €*	540 890.00 €
23 - Immobilisations en cours	*10 200.00 €*	0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*26 500.00 €*	135 450.00 €
020 - Dépenses imprévues	*32 586.77 €*	66 795.14 €
204 - Subventions d'équipement versées	*780 719.52 €*	181 050.00 €
20 - Immobilisations incorporelles (crédits de report)	*0.00 €*	8 352.00 €
21 - Immobilisations corporelles (crédits de report)	*0.00 €*	50 409.18 €
204 - Subventions d'équipement versées (crédits de report)	*0.00 €*	405 117.44 €
TOTAUX	***1 986 322.58 €***	**1 977 182.79 €**

CCPMB - BUDGET PRINCIPAL - DETAIL DES SUBVENTIONS

Commission	Bénéficiaire / Subventions	2016	2017
Culture, Patrimoine, Enseignement	Association Festival du baroque	40 315.00 €	40 315.00 €
Culture, Patrimoine, Enseignement	Commune de Sallanches / Festival Les Petits Asticots	30 000.00 €	30 000.00 €
Habitat Cadre de vie	APEI de Haute-Savoie / Subvention aux Moussaillons dans le cadre d'un contrat CAF (-52K€ de subvention, l'opération est donc neutre financièrement)	22 000.00 €	74 000.00 €
Habitat Cadre de vie	Ecole à l'hôpital	700.00 €	700.00 €
Développement économique, emploi et numérique	Mission Locale Jeunes / Convention triennale (1.10 € par habitant INSEE)	51 220 €	51 220 €
Développement économique, emploi et numérique	Maison de l'emploi / Convention de partenariat	20 000 €	20 000 €
Développement économique, emploi et numérique	Mont-Blanc Insertion	5 590.00 €	5 590.00 €

Ressources	Groupement du personnel CCPMB / Comité Œuvres sociales, Amicale du personnel	27 000.00 €	23 000.00 €
Agriculture Pastoralisme et Forêt	SICA / Projets collectifs (convention tripartite SICA/CCPMB/CCVCMB 2015/2020)	18 700.00 €	18 700.00 €
Agriculture Pastoralisme et Forêt	SICA / Dépliant et Remplacement des agriculteurs (convention tripartite SICA/CCPMB/CCVCMB 2015/2020)	10 500.00 €	9 200.00 €
Agriculture Pastoralisme et Forêt	CRPF / Soutien animation et structuration Propriétaires	3 445.00 €	13 727.00 €
Image et promotion du territoire	Commune de Megève / Subvention pour l'accueil du Tour de France -	15 000.00 €	0.00 €
Image et promotion du territoire	Commune de Saint-Gervais les Bains / Subvention pour l'accueil du Tour de France	10 000.00 €	0.00 €
Image et promotion du territoire	Commune de Sallanches / Subvention pour l'accueil du Tour de France	10 000.00 €	0.00 €

Aux attributaires cités ci-dessus, viendront s'ajouter d'autres pour des subventions qui seront à préciser lors d'un prochain Conseil Communautaire (ex : Fond Air Bois, ASTER, SEA, Pôle Excellence Bois 74, Syndicat mixte du SCOT, etc.). Les subventions pour les activités sportives de haut niveau des lycéens (au bénéfice de : District de ski du Mont-Blanc, Ski club des Contamines pour le Saut à ski et combiné nordique au PMB et Sporting Hockey Club 74) s'ajouteront également lors d'un prochain conseil, après examen des conventions nécessaires en commission.

Les crédits sont inscrits aux comptes 657, pour un montant total de 538 252.00 €.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à la majorité :
Contre : Marie-Christine DAYVE, Claire GRANDJACQUES ; Catherine VERJUS et Jean-Marc PEILLEX par pouvoirs associés.
Abstention : Bernard SEJALON.

- Approuve les crédits inscrits au budget principal pour l'exercice 2017, conformément à la répartition par chapitre ci-dessus.

- Décide du versement en 2017 des subventions et cotisations prévues au budget, telles que détaillées dans la présente délibération.

2017/044 – FINANCES
Objet : AFFECTTION DES RESULTATS 2016 – BUDGET ANNEXE CHENIL

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur Georges MORAND
- après avoir adopté le compte administratif 2016,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultats 2015	Affectation des résultats 2015	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser	Résultat cumulé à fin 2016

166 693.87	55 046.91	121 235.04	**********	232 882.00

- Considérant le résultat suivant de la section d'investissement :

Résultats cumulés à fin 2016	Restes à réaliser Recettes	Restes à réaliser Dépenses	Montant du disponible
-28 459.69	0.00	0.00	-28 459.69

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

↳ Décide d'affecter le résultat comme suit :

1. Affectation obligatoire en réserves réglementées (C/1064)			**0.00 €**
2. Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (C/1068)			**28 459.69 €**
3. Affectation complémentaire en réserves (le cas échéant)			**0.00 €**
	Total du titre à émettre au C/ 1064		**0.00 €**
	Total du titre à émettre au C/ 1068		**28 459.69 €**
3. pour mémoire, reprise à effectuer			
au C/ 002	Excédent de fonctionnement reporté	(Recettes)	204 422.31 €
	Déficit de fonctionnement reporté	(Dépenses)	0.00 €
au C/ 001	Excédent d'investissement reporté	(Recettes)	0.00 €
	Déficit d'investissement reporté	(Dépenses)	28 459.69 €

2017/045 – FINANCES
***Objet :* BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE CHENIL**

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Le budget annexe du Chenil s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 234 097.00 € en investissement et 447 772.31 € en fonctionnement.
Les recettes commerciales de la pension sont en augmentation régulière depuis 3 ans, avec un objectif respecté à ce jour de 20 000 € supplémentaires par an, à la faveur d'une offre commerciale étoffée et d'actions de commercialisation.
Afin de poursuivre cette croissance de l'activité de la pension, il est nécessaire d'envisager des investissements d'amélioration : rénovation et protection des parois des box, mise en place de panneaux d'information, etc. En effet, les dégradations produites par les animaux sont importantes et un plan de travaux est nécessaire pour conserver l'équipement dans un bon état de façon durable et de lui conserver son attractivité, sa fonctionnalité et ses atouts commerciaux.
Afin de poursuivre les actions contre la pollution de l'air, nous étudions la possibilité d'investir dans l'installation d'une énergie renouvelable pour l'alimentation électrique du site qui très consommateur en énergie (groupe froid pour le dépôt de cadavre et chauffage des box en hiver), voire l'achat d'un véhicule électrique en remplacement du véhicule de service à remplacer.
Il est attendu des économies de fonctionnement grâce à des subventions (ADEME, Etat) et au retour sur investissement de ces achats
Pour ne pas déséquilibrer le budget annexe du SPIC (service public industriel et commercial) ci-dessous, les dépenses et recettes correspondant à l'activité SPA (service public administratif : fourrière et dépôt de cadavre) sont refacturées au budget principal de la CCPMB.
Depuis 2 années, la mise en place d'un suivi analytique du budget a permis de réaliser des économies (augmentation des recettes, diminution des dépenses). Grace à cette gestion affinée, les participations des deux communautés de communes sont réduites. Il est également nécessaire dès 2017, de provisionner à hauteur de 35 K€ pour les investissements futurs, pour respecter le principe d'autonomie financière de ce

service commercial qui devra à l'avenir être capable de financement ces travaux et emprunts sans subvention exceptionnelle des collectivités.
La capacité d'autofinancement en 2017, calculée sur la différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement, est de 204 K€. Le remboursement du capital des emprunts (66 K€) doit être couvert par ce virement, ce qui laisse une capacité d'investissement nette de 138K€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	*Voté 2016*	*BP 2017*
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	111 646.96 €	204 422.31 €
013 - Atténuations de charges	43 000.00 €	27 000.00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat°, marchandises	96 000.00 €	116 000.00 €
74 - Subventions d'exploitation	28 600.00 €	24 110.00 €
77 - Produits exceptionnels	78 400.00 €	66 190.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	10 000.00 €
TOTAUX	**357 646.96 €**	**447 722.31 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	*Voté 2016*	*BP 2017*
011 - Charges à caractère général	35 875.00 €	31 845.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	124 000.00 €	135 840.00 €
014 - Atténuations de produits	6 000.00 €	8 000.00 €
66 - Charges financières	25 000.00 €	23 900.00 €
67 - Charges exceptionnelles	0.00 €	2 500.00 €
68 - Dotations aux provisions	25 000.00 €	35 000.00 €
022 - Dépenses imprévues	4 125.00 €	5 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 180.00 €	1 600.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**222 180.00 €**	**243 685.00 €**
023 - Virement à la section d'investissement	135 466.96 €	204 037.31 €
TOTAUX	**357 646.96 €**	**447 722.31 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	*Voté 2016*	*BP 2017*
1068 - Autres réserves	55 046.91 €	28 459.69 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 180.00 €	1 600.00 €
021 - Virement de la section d'exploitation	135 466.96 €	204 037.31 €
TOTAUX	**192 693.87 €**	**234 097.00 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	*Voté 2016*	*BP 2017*
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 796.91 €	28 459.69 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	70 000.00 €	66 400.00 €
21 - Immobilisations corporelles	65 000.00 €	69 400.00 €
23 - Immobilisations en cours	35 196.96 €	49 837.31 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	10 000.00 €
020 - Dépenses imprévues	4 700.00 €	10 000.00 €
TOTAUX	**192 693.87 €**	**234 097.00 €**

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

↳ Approuve les crédits inscrits au budget annexe Chenil pour l'exercice 2017, conformément à la répartition par chapitre ci-dessus.

2017/046 – FINANCES
Objet : AFFECTTION DES RESULTATS 2016 – BUDGET ANNEXE ABATTOIR

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur Georges MORAND
- après avoir adopté le compte administratif 2016,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultats 2015	Affectation des résultats 2015	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser	Résultat cumulé à fin 2016
25 373.46 €	0.00 €	101 213.93 €	**********	**126 587.39 €**

- Considérant le résultat suivant de la section d'investissement :

Résultats cumulés à fin 2016	Restes à réaliser Recettes	Restes à réaliser Dépenses	Montant du disponible
-13 719.24 €	0.00 €	1 450.00 €	-15 169.24 €

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

↳ Décide d'affecter le résultat comme suit :

1. Affectation obligatoire en réserves réglementées (C/1064)			**0.00 €**
2. Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (C/1068)			**15 169.24 €**
3. Affectation complémentaire en réserves (le cas échéant)			**0.00 €**
	Total du titre à émettre au C/ 1064		**0.00 €**
	Total du titre à émettre au C/ 1068		**15 169.24 €**
3. pour mémoire, reprise à effectuer			
au C/ 002	Excédent de fonctionnement reporté	(Recettes)	111 418.15 €
	Déficit de fonctionnement reporté	(Dépenses)	0.00 €
au C/ 001	Excédent d'investissement reporté	(Recettes)	0.00 €
	Déficit d'investissement reporté	(Dépenses)	13 719.24 €

2017/047 – FINANCES
***Objet :* BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE ABATTOIR**

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Le budget annexe Abattoir s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 168 303.39 € en investissement et 304 418.15 € en fonctionnement.

Les recettes du budget annexe Abattoir sont principalement constituées par les participations financières du budget principal de la CCPMB (Chap. 77) et de la CCVCMB (Chap. 74) pour des montants respectifs de 102K€ et 37K€ qui ont pour fonction de couvrir le remboursement des emprunts en capital (100K€) et intérêts (40K€) et de maintenir un résultat suffisant au bon équilibre du budget.

L'inscription budgétaire correspondant à la redevance du délégataire (48 K€) est obligatoire. En 2016, la SAS Abattoir a versé 10 K€, pour la première fois depuis la reprise en délégation par la SAS Abattoirs. Cette délégation prendra fin le 19 décembre 2018. L'année 2017 sera consacrée à la préparation du mode de gestion après cette date. L'ambition est de permettre à d'autres collectivités de Haute-Savoie de s'associer à cet effort en faveur de l'agriculture locale et de la promotion de circuits courts de qualité.

La capacité d'autofinancement en 2016, calculée sur la différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement, est de 128 K€. Le remboursement du capital des emprunts (100 K€) doit être couvert par ce virement, ce qui laisse une capacité d'investissement de 28 K€, après 2 années de CAF nette nulle. Le caractère sensible de ce type d'équipement, aux normes sanitaires et environnementales strictes, nécessite de conserver un minimum de capacité d'investissement.

RECETTES D'EXPLOITATION	*Voté 2016*	BP 2017
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	25 373.46 €	111 418.15 €
74 - Subventions d'exploitation	75 000.00 €	37 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	10 000.00 €	48 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	101 600.00 €	101 600.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 000.00 €	6 400.00 €
TOTAUX	**217 973.46 €**	**304 418.15 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	*Voté 2016*	BP 2017
011 - Charges à caractère général	17 400.00 €	39 000.00 €
66 - Charges financières	42 000.00 €	40 200.00 €
67 - Charges exceptionnelles	4 000.00 €	0.00 €
68 - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	40 000.00 €	80 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	16 100.00 €	16 900.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**119 500.00 €**	**176 100.00 €**
023 - Virement à la section d'investissement	98 473.46 €	128 318.15 €
TOTAUX	**217 973.46 €**	**304 418.15 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	*Voté 2016*	BP 2017
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	95 909.92 €	0.00 €
1068 - Autres réserves (Affectation des résultats)	0.00 €	15 169.24 €
13 - Subventions d'investissement	0.00 €	7 916.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	16 100.00 €	16 900.00 €
021 - Virement de la section d'exploitation	98 473.46 €	128 318.15 €
TOTAUX	**210 483.38 €**	**168 303.39 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	*Voté 2016*	BP 2017
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	13 719.24 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	98 000.00 €	99 900.00 €
21 - Immobilisations corporelles	88 483.38 €	38 834.15 €
23 - Immobilisations en cours	10 000.00 €	0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 000.00 €	6 400.00 €
020 - Dépenses imprévues	8 000.00 €	8 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles (crédits de report)	0.00 €	1 450.00 €
TOTAUX	**210 483.38 €**	**168 303.39 €**

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

↳ Approuve les crédits inscrits au budget annexe Abattoir pour l'exercice 2017, conformément à la répartition par chapitre ci-dessus.

2017/042 – FINANCES
Objet : AFFECTTION DES RESULTATS 2016 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur Georges MORAND
- après avoir adopté le compte administratif 2016,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultats 2015	Affectation des résultats 2015	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser	Résultat cumulé à fin 2016
19 311.00	0.00	399.00	**********	**19 710.00**

- Considérant le résultat suivant de la section d'investissement :

Résultats cumulés à fin 2016	Restes à réaliser Recettes	Restes à réaliser Dépenses	Montant du disponible
0.00	0.00	0.00	0.00

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

↳ Décide d'affecter le résultat comme suit :

1. Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (C/1068)	**0.00 €**
2. Affectation complémentaire en réserves (le cas échéant)	**0.00 €**
Total du titre à émettre au C/ 1068	**0.00 €**
3. pour mémoire, reprise à effectuer	
au C/ 002 Excédent de fonctionnement reporté (Recettes)	19 710.00 €

	Déficit de fonctionnement reporté	(Dépenses)	0.00 €
au C/ 001	Excédent d'investissement reporté	(Recettes)	0.00 €
	Déficit d'investissement reporté	(Dépenses)	0.00 €

2017/049 – FINANCES
***Objet :* BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE GEMAPI**

Monsieur Etienne JACQUET présente la note de synthèse.

Pour 2017, le budget annexe GEMAPI intègre l'ensemble de la compétence GEMAPI, telle qu'elle a été transférée à la CCPMB : SAGE, contrats de rivière, Arve pure, financement au SMBVA, pour le bassin versant du Val d'Arly, financement au SM3A, pour la gestion de l'Arve historique et la compétence transférée pour l'ensemble des rivières de ce bassin versant, au titre de la nouvelle compétence transférée par les communes.

Conformément à la délibération 2016/100 du 28 septembre 2016, la majeur partie de la compétence a été fiscalisée, portant ainsi la recette fiscale à 805 K€ (chapitre 73). A cela s'ajoute une subvention d'équilibre de 58 K€ (chapitre 77) versée par le budget primitif de la CCPMB pour couvrir les investissements pour le Val d'Arly, non connus en septembre dernier. Au total, la GEMAPI coûtera 12,40€ par habitant DGF à la CCPMB. Ce qui est inférieur aux 16,50 € en moyenne sur l'ensemble de la vallée de l'Arve, grâce au bon suivi et à l'anticipation de la compétence par la CCPMB.

Pour le fonctionnement :
Au chapitre 011, le budget annexe GEMAPI prendra à sa charge les prestations (not. commune de Passy) dans le cadre du contrat Arve Pure 2018 (3,4 K€). Afin de conserver une sincérité budgétaire, une part de la rémunération du salaire du responsable du pôle environnement de la CCPMB sera refacturée (24 K€), valorisant le pilotage administratif de cette compétence et les frais de gestion environnant ce poste. La contribution au SM3A sera équivalente à la fiscalité perçue, soit 805 K€ (chapitre 65)
Les aides financières apportées par l'Agence de l'eau pour l'animation de l'opération Arve Pure seront également perçues sur le budget annexe (chapitre 74).

Pour l'investissement :
Les opérations du contrat Val d'Arly représentent un investissement de 212 K€ (chapitre 21), subventionné à hauteur de 120 K€. Une recette de FCTVA de 32 K€ est également prévue.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	*Voté 2016*	BP 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	19 311.00 €	19 710.00 €
73 - Impôts et taxes	450 000.00 €	805 000.00 €
74 - Subventions d'exploitation	- €	9 400.00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	58 000.00 €
TOTAUX	**469 311.00 €**	**892 110.00 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	*Voté 2016*	BP 2017
011 - Charges à caractère général	- €	3 400.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	- €	24 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	469 311.00 €	805 000.00 €
	469 311.00 €	**832 400.00 €**
023 - Virement à la section d'investissement	- €	59 710.00 €
TOTAUX	**469 311.00 €**	**892 110.00 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	*Voté 2016*	BP 2017
10222 - F.C.T.V.A.	- €	32 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	- €	120 290.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	59 710.00 €
TOTAUX	**0.00 €**	**212 000.00 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	*Voté 2016*	BP 2017
21 - Immobilisations corporelles	- €	212 000.00 €
TOTAUX	**0.00 €**	**212 000.00 €**

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

- Approuve les crédits inscrits au budget annexe GEMAPI pour l'exercice 2017, conformément à la répartition par chapitre ci-dessus.

2017/050 – FINANCES
Objet : AFFECTTION DES RESULTATS 2016 – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur Georges MORAND
- après avoir adopté le compte administratif 2016,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultats 2015	Affectation des résultats 2015	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser	Résultat cumulé à fin 2016
0.00	0.00	779 446.33	**********	**779 446.33**

- Considérant le résultat suivant de la section d'investissement :

Résultats cumulés à fin 2016	Restes à réaliser Recettes	Restes à réaliser Dépenses	Montant du disponible
-68 614.66	50 000.00	457 677.56	-476 292.22

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

1. Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (C/1068)			476 292.22 €
2. Affectation complémentaire en réserves (le cas échéant)			0.00 €
	Total du titre à émettre au C/ 1068		**476 292.22 €**
3. pour mémoire, reprise à effectuer			
au C/ 002	Excédent de fonctionnement reporté	(Recettes)	303 154.11 €
	Déficit de fonctionnement reporté	(Dépenses)	0.00 €
au C/ 001	Excédent d'investissement reporté	(Recettes)	0.00 €
	Déficit d'investissement reporté	(Dépenses)	68 614.66 €

2017/051 – FINANCES
***Objet :* BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES**

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Pour la deuxième année, le service de collecte et de traitement des Ordures Ménagères fait l'objet d'un budget annexe spécifique. Ce budget s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 2 774 899.02 € en investissement et 9 522 654.11 € en fonctionnement.

Le plan d'optimisation des déchets et la rigueur de son application permet principalement :

- une diminution de 280K€ des dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre en 042 et virement à la section d'investissement en 023)
- un autofinancement de 1 679 K€ pour accélérer les investissements nécessaires aux économies futures, en rattrapant le rythme d'investissement d'avant 2013.
- Une réduction de 8% à 769 K€ de la subvention d'équilibre (chapitre 77-produits exceptionnels), permettant d'alléger la charge du budget principal de 67K€ de façon anticipée sur nos prévisions 2016.

Pour le fonctionnement :
Au chapitre 011 (charges à caractère général), les principales dépenses sont liées au marché de gestion des déchèteries. La refonte de ce marché va permettre une économie annuelle de 400 K€, soit 1 300 K€ pour 2017, contre 1 751K€ en 2016. Sur ce même chapitre, le reste des prévisions concernent le marché de collecte des points de tri semi-enterrés de Saint-Gervais (280 K€), le lavage des mazots et des conteneurs (40 K€), et les prestations diverses comme les réparations et dépannages des camions, le transport de conteneurs, les vérifications périodiques, etc. (80 K€). Les crédits de carburant et d'entretien des camions de collecte sont proposé pour 160 K€ chacun.
Au final, le chapitre 011 est en baisse de 16% par rapport aux crédits votés en 2016.

Au chapitre 012 (charge de personnel et frais assimilés), les crédits sont prévus à hauteur de 1 268 K€ pour 2017, contre 1 275 K€ en 2016 soit -0.57%. La démarche d'optimisation des circuits de collecte en lien avec l'implantation de conteneurs semi-enterrés permet de ne pas remplacer tous les départs en retraite au sein du service.

Au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), les crédits proposés concernent les contributions versées au SITOM (3 547 K€) et la part 2016 du remboursement du capital de l'emprunt de la Commune de Passy pour l'acquisition de leur camion en 2012 (16,5 K€).

Afin de garantir la sincérité de ses dépenses, le budget des « Ordures ménagères » contribue à hauteur de 250K€ aux frais généraux du budget principal de la CCPMB (chapitre 67 Charges exceptionnelles).

Au chapitre 70 (Produits des services, du domaine et ventes diverses), la mise en place du contrôle d'accès en déchèteries accompagnée par la facturation des apports professionnels devrait apporter 80 K€ de recettes supplémentaires à son démarrage.

Au chapitre 73 (impôts et taxes), la recette fiscale attendue en 2017 est de 8 060 K€ pour la TEOM contre 7 775 K€ perçus en 2016. L'augmentation est liée au lissage vers un taux unique de 7,75% en 2021 avec un objectif de blocage fixé à 7,26% dès 2019, et à la dynamique des bases (+2% en 2017).

Au chapitre 74 (Dotations, subventions et participations), le reversement du soutien financier par le SITOM pour l'élimination des déchets d'ameublement collectés dans les déchèteries (convention avec Eco mobilier) représente 105 K€ supplémentaires.

Pour l'investissement :
Les projets pour l'année 2017 sont directement liés à la démarche d'optimisation du service : la mise aux normes des déchèteries, le contrôle d'accès en déchèteries, la création de points de tri sélectif en conteneurs semi-enterrés, l'acquisition d'un camion-grue, etc. Ils représentent un total de 1 904 K€. Des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès de la Région et de l'Etat pour bénéficier de financements sur ces opérations. Ces investissements, ainsi que ceux réalisés en 2016, permettent de garantir un gain de fonctionnement de 690 K€ (augmentation des recettes de + 190 K€ et diminution des dépenses de – 500 K€).

La capacité d'autofinancement en 2017, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement, est de 1 679 K€. Le remboursement du capital des emprunts (190 K€) doit obligatoirement être couvert par ce virement, ce qui laisse une capacité d'investissement nette de 1 489 K€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	*Voté 2016*	BP 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	*0.00 €*	303 154.11 €
013 - Atténuations de charges	*20 000.00 €*	15 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	*15 000.00 €*	105 000.00 €
73 - Impôts et taxes	*7 590 000.00 €*	8 060 000.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	*30 000.00 €*	135 500.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	*10 000.00 €*	10 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	*836 500.00 €*	770 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*27 000.00 €*	124 000.00 €
TOTAUX	***8 528 500.00 €***	**9 522 654.11 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	*Voté 2016*	BP 2017
011 - Charges à caractère général	*2 697 700.00 €*	2 260 650.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	*1 275 500.00 €*	1 268 200.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	*3 539 500.00 €*	3 563 800.00 €
66 - Charges financières	*80 000.00 €*	72 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	*271 000.00 €*	251 500.00 €
022 - Dépenses imprévues	*3 500.00 €*	167 897.31 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*196 200.00 €*	260 000.00 €
	8 063 400.00 €	**7 844 047.31 €**
023 - Virement à la section d'investissement	*465 100.00 €*	1 678 606.80 €
TOTAUX	***8 528 500.00 €***	**9 522 654.11 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	*Voté 2016*	BP 2017
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	*0.00 €*	476 292.22 €
10222 - F.C.T.V.A.	*95 000.00 €*	100 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	*0.00 €*	210 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	*515 000.00 €*	0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*196 200.00 €*	260 000.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	*465 100.00 €*	1 678 606.80 €
10222 - F.C.T.V.A. (crédits de report)	*0.00 €*	50 000.00 €
TOTAUX	***1 271 300.00 €***	**2 774 899.02 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	*Voté 2016*	BP 2017
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	*0.00 €*	68 614.66 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	*210 500.00 €*	190 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	*60 000.00 €*	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	*965 035.87 €*	1 904 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*27 000.00 €*	124 000.00 €

020 - Dépenses imprévues	*8 764.13 €*	30 606.80 €
20 - Immobilisations incorporelles (crédits de report)	*0.00 €*	7 140.00 €
21 - Immobilisations corporelles (crédits de report)	*0.00 €*	450 537.56 €
TOTAUX	***1 271 300.00 €***	**2 774 899.02 €**

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

↳ Approuve les crédits inscrits au budget annexe Ordures Ménagères pour l'exercice 2017, conformément à la répartition par chapitre ci-dessus.

2017/052 – FINANCES
Objet : BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE VILLAGE D'ARTISANS

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Le budget annexe « Village d'artisans » a été créé par délibération n°2017/002 en date du 25 janvier 2017, suite au transfert de compétence prévu par la loi NOTRe.

Ce budget est voté par opérations, pour compte de tiers.

Les dépenses d'investissement sont ainsi toutes regroupées sous un seul et même compte. On y trouve :
- le remboursement des avances de trésorerie consenties par la Commune de Combloux
- des charges foncières
- des frais de viabilisation du terrain
- des travaux de construction
- des frais d'honoraires techniques
- des frais de commercialisation

Les recettes d'investissement, à l'instar des dépenses, sont elles aussi regroupées. Outre les avances de trésorerie versées par la Commune de Combloux, les ventes en état futur d'achèvement (VEFA) seront versées de la manière suivante :
- 5 % à la réservation
- 35 % au stade des fondations
- 20 % à l'achèvement du RDC
- 20 % au hors d'eau
- 15 % à l'achèvement
- 5 % à la livraison.

Les recettes seront ajustées en fonction de la commercialisation.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	*Voté 2016 (BA Combloux)*	BP 2017
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	- €	- €
458201 – Opérations VILLAGE D'ARTISANS	4 517 000.00 €	3 221 346.00 €
TOTAUX	**4 517 000.00 €**	**3 221 346.00 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	*Voté 2016 (BA Combloux)*	BP 2017
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	3 030.14 €	- €
458101 – Opérations VILLAGE D'ARTISANS	3 536 969.86 €	3 221 346.00 €
TOTAUX	**3 540 000.00 €**	**3 221 346.00 €**

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

- Approuve les crédits inscrits au budget annexe de la ZA « Village d'artisans » pour l'exercice 2017, conformément à la répartition par chapitre ci-dessus.

2017/053 – FINANCES

***Objet :* BUDGET ANNEXE VILLAGE D'ARTISANS – REMBOURSEMENT DE L'AVANCE DE TRESORERIE**

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

La compétence « Village d'artisans » a été transférée à l'échelon intercommunal par décision unanime du Conseil communautaire lors de sa séance du 23 novembre 2016.

Cette compétence a été rendue effective le 1er janvier 2017.

Le budget correspondant prend en charge la création d'un Village d'artisans sur la Commune de Combloux. Pour financer cette opération, la CCPMB aura recours à une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA). Cependant, dans l'attente du paiement de 5% versé par chaque acquéreur lors de la réservation d'un lot, la Commune de Combloux a réalisé des avances de trésorerie.

Afin de clore l'opération pour la commune, le solde de l'avance consentie doit être remboursé au budget principal de la Commune, pour un montant de 73 253.49 €.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le remboursement du solde de l'avance de trésorerie, pour la somme de 73 253.49 €.
- Décide du versement en 2017 des subventions et cotisations prévues au budget, telles que détaillées dans la présente délibération.

2017/054 - FINANCES

***Objet :* BUDGET ENNEXE VILLAGE D'ARTISANS – DEMANDE D'AVANCE DE TRESORERIE A LA COMMUNE DE COMBLOUX**

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Lors du Conseil communautaire du 23 novembre 2016, le « village d'artisans » situé sur la Commune de Combloux a été reconnu comme zone d'activité au sens de l'article L5214-16 du CGCT. Depuis le 1er janvier 2017, la compétence est donc transmise à la CCPMB.

Parmi les principes apparaissant sur la délibération 2016/136, il a été convenu de la parfaite neutralité financière de l'opération pour la CCPMB, le risque financier ou le bénéfice étant supporté par la seule Commune de Combloux.

Afin de permettre le paiement des factures pour la réalisation de l'opération « village d'artisans », il est demandé à la Commune de Combloux le versement d'une avance de trésorerie de 250 000,00 €.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

- Sollicite la Commune de Combloux pour le versement d'une avance de trésorerie de 250 000.00 €.
- Cette avance sera remboursée à échéance au 31/12/2017 dans son intégralité, ou par acomptes en fonction des recettes de vente des lots.

2017/055 – FINANCES
***Objet :* CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AUX POURSUITES SUR PRODUITS LOCAUX SEUILS ET DILIGENCES**

Monsieur Etienne JACQUET présente la note de synthèse.

Le cadre juridique du recouvrement des produits locaux répartit les différentes étapes de la gestion des produits locaux entre l'ordonnateur et le comptable public compétents.

L'efficacité du recouvrement global de ces produits suppose une bonne coordination des procédures respectives de ces deux acteurs et des échanges riches et réguliers d'informations entre eux, afin de :

- Améliorer le taux de recouvrement des produits locaux ;
- Cibler les actions sur les dossiers à enjeux ;
- Accélérer le traitement des demandes d'admission en non-valeur.

L'amélioration et la simplification des procédures existantes passent par l'approfondissement du partenariat que les services de l'ordonnateur et du comptable sont incités à nouer ensemble.

A cet effet, il convient, par convention, de fixer les engagements des deux parties et de délimiter le protocole des poursuites.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

↳ Approuve le projet de convention de partenariat relative aux poursuites sur produits locaux.

2017/056 – CHARTE FORESTIERE DU PAYS DU MONT-BLANC
***Objet :* SOUTIEN A L'ANIMATION**

Monsieur Serge REVENAZ présente la note de synthèse.

Les forêts du Pays du Mont-Blanc sont souvent vieillissantes et peu entretenues, alors qu'elles jouent différents rôles très important pour le territoire, en plus de la seule fonction de production de bois : élément fort du paysage, un rôle de protection important contre les risques naturels et un rôle reconnu dans le stockage du carbone et de différents polluants, qui permet de réduire les effets du changement climatique. Cependant, les forêts ne peuvent assurée ces différentes fonctions que lorsqu'elles sont gérées et régulièrement renouvelées.

Face à ce constat et dès la première charte forestière du Pays du Mont-Blanc signée en 2009, il a été décidé sur le Pays du Mont-Blanc d'encourager la gestion forestière, et de favoriser la valorisation locale de bois en réglant les différentes contraintes qui freinent la sortie des bois des forêts : manque d'accès et morcellement de la propriété privée notamment (en moyenne les propriétaires privés possèdent 3 parcelles de 2600m² chacune).

Pour ce faire, une action forte a été lancée dès 2010 par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) qui a dédié un technicien à temps plein sur le Pays du Mont-Blanc afin de sensibilisation et d'accompagner les propriétaires de forêts privées (représentant 65% des forêts du territoire). Cet interlocuteur dédié et reconnu par la loi a ainsi permis l'émergence de nombreux projets et la structuration de propriétaires autour de projets collectifs, parfois même à la demande de communes qui pouvaient en bénéficier.

Les effets de cette action se font ressentir :

- Au niveau de l'aménagement du territoire, par un regroupement et une structuration de la propriété privée, qui va jusqu'à la création de structure juridique (ASLGF par exemple). Cela facilite ensuite le montage et la réalisation de projets publics / privés
- Au niveau du développement économique, par le chiffre d'affaires générées dans les entreprises de la filière qui réalisent les chantiers en forêts, la récolte et la transformation des bois ainsi valorisés (environ 1 041 572 € de chiffres d'affaires générés au sein des entreprises de la filière depuis 2013)
- Au niveau de l'environnement : avec une amélioration du rôle de stockage de carbone

jouée par la forêt, liés au 22 000m3 de bois mobilisés dans les chantiers suivis (environ 3700m3/an). Pour rappel, du carbone est séquestré par la croissance des forêts, puis celui-ci est séquestré dans le matériau bois et enfin il se substitue à d'autres matériaux beaucoup plus producteur en carbone pour leur production et leur transport.

Enfin, le CRPF intervient pour toute demande d'intérêt général en lien avec la forêt :

- lorsque des crises sanitaires sont en cours avec la prolifération d'insectes ravageurs comme le scolyte, pour lequel il faut agir rapidement afin d'éviter une dévalorisation du patrimoine forestier du territoire (public et privé)
- En participant aux différentes réflexions menées sur le territoire pour améliorer la desserte multifonctionnelle des massifs (schéma de desserte)
- Pour permettre de mieux prendre en compte la forêt dans les documents d'urbanisme, afin d'éviter tout problème ultérieur qui pourrait provoquer des conflits d'usage sur le terrain et pour favoriser la valorisation de la ressource
- Pour toute opportunité de sensibilisation du grand public, en plus des seuls propriétaires forestiers (participation à des reportages télévisés ou articles de presse, présence sur différentes manifestations, intervention durant des temps d'activité périscolaires, articles dans les bulletins municipaux…).

Afin de lui permettre de poursuivre son action sur le territoire, le CRPF a sollicité un soutien auprès de la CCPMB qui participe déjà au financement du projet depuis 2015.

Aux vues du nouveau programme de la Charte forestière du Pays du Mont-Blanc 2016-2021, la poursuite du travail d'information, d'animation et de structuration des propriétaires privés représente un axe de travail prioritaire. C'est pourquoi la commission agriculture, pastoralisme et forêt réunis le 1er décembre 2016 a accepté de revoir à la hausse l'aide apportée par la CCPMB au CRPF pour l'année 2017 à 13 727€. L'aide cumulée pour nos 2 communautés de communes serait alors de 18 727 €. Ce niveau d'aide permet au CRPF d'assurer le maintien du poste pour l'année (le coût global de l'action s'élevant à 66 000 €/an). **Le montant de la subvention figure au tableau des subventions du budget primitif 2017.**

Face aux différents problèmes rencontrés sur le territoire autour de la pollution de l'air, la poursuite du soutien à ce type d'action peut apparaitre comme une solution concrète dont les effets ne sont pas démentis et qui valorisent les capacités de notre milieu naturel, tout en contribuant à l'aménagement et au développement économique.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

↳ Valide l'inscription d'une subvention de 13 727 € au CRPF sur le budget primitif 2017, autorise le Président à signer la convention correspondante ci-jointe et à verser cette somme au CRPF.

2017/057 – PLAN PASTORAL TERRITORIAL DU PAYS DU MONT-BLANC
Objet : PEDAGOGIE SUR L'ALPAGE AU PAYS DU MONT-BLANC (ACTION 42 DU PPT) – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Serge REVENAZ présente la note de synthèse.

Après le grand succès des opérations de pédagogie et de sensibilisation menée dans le cadre du premier Plan Pastoral Territorial du Pays du Mont-Blanc de 2010 à 2015, il a été prévu de renouveler ce type d'opérations dans le cadre du nouveau PPT 2016-2021. Ainsi pour la période 2017/2018, il est envisagé de relancer le programme « Un berger dans mon école auprès de 10 nouvelles classes du territoire. La cible principale touchée sera les scolaires de primaire, mais aura des effets bien au-delà à travers leur famille.

Pour rappel, le programme « un Berger dans mon école » permet de créer des échanges entre les jeunes du territoire et les professionnels du monde agricole qui leur font découvrir leur métier et les caractéristiques de l'exploitation des alpages.
Après une phase de présentation du projet au niveau des enseignants, un agriculteur du secteur est sollicité pour intervenir en classe. Différents outils pédagogiques sont mis à la disposition des classes pour qu'elles travaillent sur le thème durant l'année scolaire. Un atelier pédagogique interactif est organisé en classe, il peut s'agir de faire découvrir les secrets de la fabrication du

fromage. Puis en fin d'année, toutes les classes ayant participé au projet sont réunies lors d'une journée de mutualisation où différentes animations sont organisées, les travaux produits par chaque classe sont présentés et un spectacle clôture la journée. Enfin, cette année, un effort sera fait pour permettre aux classes d'aller rencontrer les professionnels dans leur milieu en fonction des possibilités : une visite en alpage, sur la ferme ou dans une structure agricole du territoire (future salle d'accueil du magasin de Domancy par exemple). Il s'agit d'une demande fréquente des enseignants de pouvoir faire une visite à l'extérieur de l'école. Un appui sera donc apporté aux classes pour faciliter la réalisation de cette visite.

La réalisation de l'opération « un Berger dans mon école » sur l'année scolaire 2017/2018 a un coût prévisionnel de 14 990 €.

Cette action est soutenue financièrement à hauteur de 80% à raison de 40 % par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 40% par l'Europe (FEADER), pour un montant de dépense total estimé à 14 990 €.
La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc prendra en charge l'autofinancement de 2998 €, au sein de cet autofinancement, une participation de la CCVCMB sera sollicitée à hauteur de 800 €.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du PPT à hauteur de 5996 €, soit 40% d'une dépense de fonctionnement de 14 990 €.

- Autorise Monsieur le Président à solliciter l'Europe au titre de la mesure 07.61 du FEADER à hauteur de 5996 €, soit 40% d'une dépense de fonctionnement de 14 990€.

- Confirme la prise en charge de l'autofinancement par la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc, qui est inscrit au budget de l'exercice 2017 avec une contribution de la CCVCMB représentant 26,7%.

2017/058 – TRANSPORTS SCOLAIRES
Objet : TARIFS 2017/2018

Madame Martine PERINET présente la note de synthèse.

Les tarifs des transports scolaires sont divisés en deux catégories :
- Plein tarif : inscription après le 15 juillet, environ 5% des inscrits en 2016/2017.
- Tarif préférentiel : inscription avant le 15 juillet ou après le 15 juillet sur présentation d'un justificatif de déménagement environ 95% des inscrits en 2016/2017.

Les tarifs des transports scolaires n'ont pas augmentés depuis 2015. Aussi, il est proposé de les augmenter légèrement pour la rentrée scolaire 2017/2018.

- Les tarifs actuels s'élèvent à 155€ pour le plein tarif et 120€ pour le tarif préférentiel.
- La proposition d'évolution porterait le plein tarif à 160€ et le tarif préférentiel à 122€.
- La proposition de répartition serait la suivante :
  - 28€ pour les frais de gestion (26€ actuellement) ;
  - 94€ pour la participation aux frais de transport scolaires en cas d'inscription avant le 15 juillet pour le tarif préférentiel (94€ actuellement) ;
  - 132€ pour la participation aux frais de transport scolaires en cas d'inscription après le 15 juillet pour le plein tarif (129€ actuellement) ;

Le tarif du duplicata de carte resterait inchangé (9€).

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

- Fixe les tarifs transports scolaires applicables à partir de la rentrée 2017/2018 :

- Plein tarif 160€ (inscription après le 15 juillet) réparti comme suit :
  28 € pour les frais de gestion
  132 € pour la participation aux frais de transport scolaires
- Tarif préférentiel 122€ (inscription avant le 15 juillet ou après le 15 juillet sur présentation d'un justificatif de déménagement) réparti comme suit :
  28 € pour les frais de gestion
  94 € pour la participation aux frais de transport scolaires
- Duplicata carte : 9€

2017/059 – POLITIQUES CONTRACTUELLES
Objet : APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT AMBITION REGION

Monsieur Yann JACCAZ présente la note de synthèse.

Par ses délibérations n° 373 et 1 450, le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes a créé et défini les modalités des contrats ambition Région. Il s'agit d'un dispositif de soutien à l'investissement public local (des communes, communautés de communes, syndicats publics). Le contrat est porté par la CCPMB pour son territoire, pour une durée de 3 ans et un montant de 1 483 000 €. Il doit comporter une stratégie synthétique et un programme d'actions opérationnel (actions démarrant au plus tard 2 ans après l'approbation du contrat).

La stratégie du contrat ambition région de la CCPBM est basée sur les priorités identifiées dans le cadre des travaux sur le projet de territoire, notamment :

- L'aménagement du territoire, avec la nécessité de déterminer des orientations communes (SCOT notamment)
- L'environnement, avec
  - La nécessité d'améliorer le niveau de service des déchetteries et d'optimiser la collecte
  - La nécessité de coordonner les actions d'amélioration de la qualité de l'air
- La mobilité, avec la nécessité d'assurer une offre de transport de proximité adaptée aux besoins des habitants

Le programme opérationnel réunira notamment :

- Les actions d'optimisation du service ordures ménagères
- Les études SCOT dont le démarrage est prévu dans le temps imparti par le contrat
- Les aménagements de cheminements doux permettant un report modal et dont le démarrage des travaux est prévu dans le temps imparti par le contrat
- L'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques en complément du programme initial proposé par le SYANE

Le programme des actions pourra être modifié par le Bureau communautaire en fonction des avis de l'élu référent Eric FOURNIER et l'instruction des services régionaux.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

↳ Approuve la stratégie telle que définie en annexe.

↳ Délègue au bureau communautaire la finalisation du tableau des actions (voir projet de tableau en annexe).

2017/060 – QUALITE DE L'AIR
Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME

Monsieur Etienne JACQUET présente la note de synthèse.

Dans le cadre de la lutte en faveur de la qualité de l'air, la CCPMB a mis en place un groupe de pilotage présidé par le Vice-président à l'environnement.

L'élaboration d'un plan d'actions d'urgence en faveur de la qualité de l'air accompagné des actions d'accompagnement de communication et de sensibilisation, s'inscrit dans la volonté de notre communauté d'éliminer dans les 5 ans qui viennent les pics de pollution aux particules.

Dans ce cadre, le groupe de pilotage a identifié deux actions prioritaires à mettre en œuvre, sans attendre la formalisation de ce plan d'actions :

- Enquête auprès des entreprises potentiellement émettrices de particules du territoire de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc, en prévision de la mise en place d'un fonds air entreprises
- Médiation humaine auprès des ménages du territoire pour diffuser les aides (rénovation thermique, modernisation du chauffage) et les bonnes pratiques de façon à renforcer notamment l'effet du fonds air bois, du recours à des énergies renouvelables et des dispositifs de rénovation énergétique.

A moyen terme, ces actions s'inscriront dans notre plan climat air énergie territorial (programme d'actions sur 6 ans, avec des orientations et objectifs à 20 ans.)

Pour les actions de communication, l'accompagnement par des prestataires spécialistes de la communication et des démarches partenariales est nécessaire, en complément du réseau d'éducation à l'environnement et du service communication de la CCPMB.

Les actions d'enquête et de communication peuvent être financées dans le cadre de l'appel à projet AACT-Air (Aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de l'air) de l'ADEME, à hauteur de 70% maximum d'une dépense de 100 000 €.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

↳ Autorise la mise en œuvre de ces actions sans attendre et sollicite l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet AACT-air et toute subvention.

2017/061 – ORDURES MENAGERES
Objet : TARIFS DES APPORTS PROFESSIONNELS EN DECHETERIES

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES présente la note de synthèse.

La Communauté de Communes a décidé d'installer un système de contrôle d'accès en déchèteries par lecture de plaques minéralogiques pour tous les usagers, en vue de mettre en place la facturation des professionnels lors de leurs apports. Ce système sera opérationnel au 1er juillet 2017.

A cette occasion, il a été rappelé les tarifs pratiqués par les collectivités voisines ainsi que ceux de la déchèterie privée située à Sallanches, qu'il est possible de comparer au coût global des principaux flux dans les quatre déchèteries du territoire :

.

TARIFS DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIES (PRIX PAR TONNE EN € HT)

FLUX	EXCOFFIER SALLANCHES (PRIVE)	CC VALLEE DE CHAMONIX	CC FAUCIGNY GLIERES	COUT GLOBAL CCPMB
INCINERABLES	186,00	Gratuit	140,00	156,00
ENCOMBRANTS	186,00	140,00	140,00	193,00
DECHETS VERTS	100,80	36,50	140,00	106,00
GRAVATS	42,00	Non accepté	140,00	60,00
BOIS	84,00	70,00	140,00	122,00
MOYENNE	**119,76**	**82,17**	**140,00**	**127,40**

Il en découle les prix au m3 de déchets suivants selon les ratios de densités par flux :

TARIFS DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIES (PRIX PAR M3 EN € HT)

FLUX	EXCOFFIER SALLANCHES	CC VALLEE DE CHAMONIX	CC FAUCIGNY GLIERES	COUT GLOBAL CCPMB	DENSITE
INCINERABLES	27,90	Gratuit	21,00	23,40	0,150
ENCOMBRANTS	27,90	42,00	21,00	28,95	0,150
DECHETS VERTS	14,11	36,50	19,60	14,84	0,140
GRAVATS	58,80	Non accepté	196,00	84,00	1,400
BOIS	25,20	11,50	42,00	36,60	0,300
MOYENNE	**30,78**	**30,00**	**59,92**	**37,56**	**0,43**

La CC Cluses Arve et Montagnes refuse l'accès des professionnels aux déchèteries publiques et le Val d'Arly donne un accès gratuit uniquement pour les professionnels de leur territoire (badges).

Il est proposé d'appliquer un tarif qui prenne en compte les points suivants :

- Les professionnels du territoire financent une partie de leurs apports en déchèteries par leur contribution à la TEOM, ils doivent donc pouvoir bénéficier d'un tarif adapté
- Un tarif au passage garanti une simplicité de gestion et évite l'exposition des gardiens de déchèteries à une négociation systématique sur la quantité de déchets apportés. Les agents peuvent ainsi se concentrer sur l'accueil du public et le bon tri des déchets
- Il est nécessaire de distinguer les véhicules légers (VL) et petits véhicules utilitaires (VU) de type Kangoo, Partner ou équivalent, des plus gros de type Master, Boxer ou équivalent, pour évaluer la quantité moyenne de déchets apportés
- Les services techniques ainsi que les associations à but non lucratif doivent pouvoir accéder gratuitement aux sites
- Les apports de cartons doivent rester gratuits afin d'éviter un report sur la collecte classique
- Les ferrailles ne doivent pas faire l'objet d'un rachat par la collectivité pour éviter les apports importants qui génèrent du vandalisme.

Il en découle les propositions de conditions tarifaires suivantes :

PROPOSITION DE TARIFS DES APPORTS PROFESSIONNELS EN DECHETERIES

DECHETERIES	PRIX MOYEN PAR M3	PASSAGE VL/VU 1,5 M3	PASSAGE VU 5 M3
EXCOFFIER SALLANCHES (PRIVE)	30,78	46,17	153,91
CCVCMB	30,00	45,00	150,00
CCFG	59,92	89,88	299,60
COUT GLOBAL CCPMB	37,56	56,34	187,79
PROPOSITION PRO HORS CCPMB	38,00	57,00	190,00
PROPOSITION PRO CCPMB	30,00	45,00	150,00

Pour rappel, la recette liée à cette facturation est estimée à 200 K€ par an et la baisse des tonnages collecté devrait entraîner une économie annuelle d'environ 100 K€, soit une diminution de charge annuelle de 300K€.

Par mesure d'amélioration de la qualité de l'air, il est aussi proposé que les professionnels du bois qui s'engagent à ne plus brûler les déchets issus de leur activité en modifiant ou en remplaçant leur mode de chauffage puissent bénéficier d'une gratuité pour le bois apporté en déchèteries. Ce tarif pourrait s'appliquer après la signature d'une convention entre le professionnel et la CCPMB.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à la majorité :
Contre : Sandra CHAUDEUR, Guillaume MOLLARD, Sidney CONTRI.

Décide des tarifs appliqués aux apports professionnels en déchèteries à compter du 1er juillet 2017 :

TARIFS DES APPORTS PROFESSIONNELS	Passage VL/VU de 0 à 3m3	Passage VU au-delà de 3 m3
Cartons - Ferrailles - Verre - Emballages recyclables	GRATUIT	GRATUIT
Incinérables - Encombrants - Déchets verts - Gravats - Bois Professionnels CCPMB	45 € HT	150 € HT
Incinérables - Encombrants - Déchets verts - Gravats - Bois Professionnels hors CCPMB	57 € HT	190 € HT
Bois de menuiserie Professionnels CCPMB	GRATUIT sous conditions	GRATUIT sous conditions
Services Techniques et Associations	GRATUIT	GRATUIT

Les conditions de gratuité pour le bois de menuiserie, dans le cadre du plan d'actions pour l'air sera défini dans le cadre d'un projet de convention et selon des modalités à définir.

2017/062 – ORDURES MENAGERES
Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE AUX NORMES DES DECHETERIES – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2017

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES présente la note de synthèse.

Les déchèteries du territoire sont soumises à la réglementation relative aux Installations Classées pour l'Environnement (ICPE). En 2016, un diagnostic a pu être réalisé pour identifier les travaux nécessaires à la mise aux normes, la sécurisation et la modernisation de ces équipements.

Une première phase de travaux prioritaires vient de se terminer et la CCPMB souhaite lancer une nouvelle phase d'investissements en 2017 pour finaliser cette opération visant à la fois au respect de la réglementation ICPE et l'amélioration du service apporté aux usagers.

Ces travaux concernent la réfection des enrobés, la dépose et la mise en place de bordures notamment pour la rétention des eaux en cas d'incendie, la mise aux normes du réseau d'eaux pluviales, la gestion des eaux usées ainsi que la mise en place de clôture.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant HT	Taux
ETAT	FSIL 2017	343 200 €	40%
Conseil Régional	CONTRAT AMBITION REGION	343 200 €	40%
TOTAL des subventions publiques		686 400 €	80%
Autofinancement		171 600 €	20%
TOTAL GENERAL		858 000 €	100%

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

Approuve la réalisation des travaux de mise aux normes des déchèteries et le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un montant total de 858 000 € HT.

Autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local à hauteur de 343 200 € soit 40% d'une dépense d'investissement de 858 000 € pour la mise aux normes des déchèteries.

Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget primitif 2017.

2017/063 – ORDURES MENAGERES
Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PLAN D'OPTIMISATION DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS – CONTRAT AMBITION REGION

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES présente la note de synthèse.

La CCPMB a mené en 2016 une étude d'optimisation du service de gestion déchets. En 2017, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sera finalisé. Grâce à ces deux démarches, trois actions d'investissement majeures ont été identifiées, permettant notamment de réduire de 10% les volumes de déchets collectés :

- **Equipement du territoire en containers enterrés et semi-enterrés**

Cette opération aboutira à une réduction du nombre de véhicules de collecte en circulation, une diminution de la quantité de carburant consommée ainsi que des Gaz à Effet de Serre (GES) et polluants atmosphériques émis par ces véhicules :

- Passage d'un parc en régie de 10 véhicules de collecte à 8
- 23 600 kilomètres évités par les véhicules de ramassage correspondant à une diminution de la consommation de carburant de 3 400 litres.

- **Installation d'un système de contrôle d'accès en déchèteries et facturation des apports de déchets professionnels**

- Plus de fluidité et de sécurité pour une meilleure qualité d'accueil en

déchèteries en limitant les apports professionnels et l'affluence des usagers extérieurs au territoire
- Un coût de gestion des déchets professionnels ne pesant pas sur les ménages, entrainant un taux de TEOM des plus faibles du département.

- **Travaux de mise aux normes des déchèteries**
- Amélioration de l'accueil des usagers
- Respect des dispositions réglementaires relatives aux Installations Classées pour l'Environnement (ICPE), garantissant la sécurité du personnel et la prévention des risques d'atteintes à l'environnement.
- Le plan de financement prévisionnel de ces opérations est le suivant :

Actions	Calendrier	Coût HT	Subvention Région	
			Taux	Montant de subvention
Equipement du territoire en conteneurs enterrés et semi-enterrés	2017	420 000 €	50%	210 000 €
	2018	920 000 €		
	2019	920 000 €		
	Total	2 260 000 €		
Installation du contrôle d'accès en déchèteries	2017	300 000 €	50%	150 000 €
Travaux de mise aux normes des déchèteries	2017	858 000 €	40%	343 200 €

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

↳ S'engage à réaliser les investissements et à assurer la part d'autofinancement.

↳ Autorise Monsieur le Président à solliciter la région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région à hauteur de :
- 210 000 € soit 50% d'une dépense d'investissement totale de 420 000 € pour l'équipement du territoire en conteneurs enterrés et semi-enterrés
- 150 000 € soit 50% d'une dépense d'investissement totale de 300 000 € pour l'installation du contrôle d'accès en déchèteries
- 343 200 € soit 40% d'une dépense d'investissement totale de 858 000 € pour les travaux de mise aux normes des déchèteries.

↳ Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget primitif 2017 et seront inscrits aux budgets des exercices à venir, en section d'investissement.

2017/064 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
Objet : OPERATION ROUTE DES CONTAMINES A SAINT-GERVAIS LES BAINS

Monsieur Georges MORAND présente la note de synthèse.

La Commune de Saint Gervais les Bains est engagée dans l'opération « Route des Contamines » dont le maître d'ouvrage est SEMCODA. Mise en chantier au cours du 1er semestre 2017, elle permettra de créer quatre logements agréés PLUS et deux logements agréés PLAi par l'Etat, représentants une surface utile totale de 469,32 m².

La communauté de communes, au travers de son PLH, est partenaire de la production de logement social qu'elle soutient à hauteur de 40 €/m², soit

18 772,80 € pour cette opération selon les modalités détaillées dans la convention ci-jointe.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité.

↳ Approuve les termes de la convention proposée ci-après.

↳ Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours, chapitre 204, fonction 72.

2017/065 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Objet : COMPETENCE EN MATIERE D'URBANISME

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES présente la note de synthèse.

La loi ALUR du 24 mars 2014 a conforté le PLUi en imposant le transfert de de la compétence documents d'urbanisme aux communautés de communes 3 ans après promulgation de la loi soit le 27 mars 2017 sauf dans l'hypothèse où 25% des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposerait et ce uniquement dans les 3 mois précédents le terme du délai de 3 ans soit entre le 27/12/2016 et le 26/03/2017.

A l'échelle locale, les communes ont déjà prescrit l'élaboration ou la révision de leur POS/PLU pour faire face aux échéances de grenellisation imposées par le législateur. Il s'agit d'investissements importants. L'échelon communal semble aujourd'hui le plus adapté pour traiter les questions d'usage des sols, très sensibles.

A l'échelle intercommunale, la procédure d'élaboration d'un SCOT verra bientôt le jour, quel qu'en soit le périmètre. Elle permettra l'expression d'une vision partagée du territoire en particulier en matière d'habitat, de mobilité, de développement économique et de préservation de l'environnement. Il s'agit là déjà d'un chantier important pour la Communauté de Communes.

Au regard des chantiers déjà en cours au niveau communal et intercommunal sur le Pays du Mont-Blanc, les communes se sont positionnées majoritairement pour refuser le transfert automatique de la compétence PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale à la CCPMB.

Aussi, par cette délibération la CCPMB acte le refus du transfert automatique de la compétence PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à la majorité :
Contre : Guillaume MOLLARD.
Abstention : Sandra CHAUDEUR, Jean BERTOLUZZI par pouvoir associé.

↳ Acte le refus du transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

2017/066 – TNT
Objet : CONVENTION DE REPRISE DE MATERIEL

Monsieur Yann JACCAZ présente la note de synthèse.

La CCPMB a lancé un marché de prestations de travaux pour la fourniture et l'installation d'antennes TNT sur son territoire avec la Société NEXTWAY, PROMAX ELECTRONICA.

En raison des retards et des carences de la Société NEXTWAY, le marché a fait l'objet d'une résiliation pour faute par la collectivité.

La Société NEXTWAY a fait depuis l'objet d'une liquidation judiciaire.

PROMAX ELECTRONICA a fait une demande par courrier en date du 15 décembre 2016 auprès de la CCPMB pour la reprise de son matériel inutilisé par la Communauté de communes.

Le matériel fourni par PROMAX ELECTRONICA étant toujours stocké dans les locaux de la CCPMB, les parties conviennent par le présent accord des conditions de leur reprise par le cocontractant.

La convention vise à ce que les 2 parties se reconnaissent quittes et libérées l'une envers l'autre, tous comptes se trouvant définitivement réglés et apurés entre elles pour toute cause que ce soit.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité.

↳ Autorise le Président à remettre le matériel en question, dans le cadre de l'accord ainsi défini.

2017/067 - INFORMATION AU CONSEIL
Objet : DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Le Président informe le conseil des décisions prises au titre des attributions déléguées par le Conseil Communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L-5211-10,
Vu la délibération n° 054/2014 du 6 mai 2014 portant délégation de pouvoirs au Président de la CCPMB,

PREND ACTE DES INFORMATIONS SUIVANTES,

1 – DECISION DU PRESIDENT N°01/2017 ORDURES MENAGERES

Attribution du marché à bons de commande pour la fourniture de conteneurs enterrés et semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers à la société COLLECTAL pour un montant de :

- Minimum annuel : 100 000 € HT
- Maximum annuel : 200 000 € HT

2 – DECISION DU PRESIDENT N°02/2017 ORDURES MENAGERES

Acquisition d'un camion-grue de collecte des déchets ménagers auprès de la centrale d'achat public UGAP pour un montant de 254 751,97 € HT :

- Porteur RENAULT TRUCKS
- Benne FAUN ENVIRONNEMENT
- Grue PALFINGER

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée,